



CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT - SAENES CLASSE SUPERIEURE

SESSION 2021

La division des examens et concours de l'académie d'Amiens organise les concours administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) pour les académies de Lille et d'Amiens dont le concours interne de recrutement de SAENES classe supérieure. Pour la session 2021, le recrutement n'a été ouvert que pour l'académie de Lille.

L'épreuve d'admissibilité a eu lieu le mercredi 21 avril de 9h à 12h, l'épreuve d'admission s'est déroulée le mardi 1er juin.

- 1- Nombre de postes offerts au concours : 9
- 2- Nombre d'Inscriptions: 194
- 3- Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité : 79

1- **L'épreuve d'admissibilité**

L'épreuve d'admissibilité consiste en un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions (durée 3 heures : coefficient 2). Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt-cinq pages.

Le sujet de cette session avait pour objet la rédaction d'une note destinée aux nouveaux correspondants handicap de l'académie pour leur présenter l'ensemble des interlocuteurs avec lesquels ils seraient amenés à travailler. Il fallait préciser la notion d'obligation d'emploi, les bénéficiaires et les moyens dont dispose l'administration pour parvenir à atteindre cet objectif.

**Les attendus du jury :**

- une note claire et structurée,
- des qualités d'analyse et de synthèse,
- des références réglementaires,
- une réponse à l'intégralité de la demande.

**Les résultats de l'admissibilité**

| Nombre de candidats admissibles | Note la plus élevée | Note la plus basse | Seuil d'admissibilité |
|---------------------------------|---------------------|--------------------|-----------------------|
| 25                              | 17/20               | 5,25/20            | 12,5/20               |

**Les commentaires du jury :**

Les principaux écueils constatés par le jury concernant la note sont les suivants :

- Un problème de gestion du temps qui ne permet pas de rédiger la note dans les délais impartis : soit le sujet n'est pas traité dans son intégralité soit la note n'est pas terminée. Seul un entraînement régulier à la rédaction de la note permettra d'apprendre à gérer le temps et à repérer les documents importants sur lesquels s'appuyer en priorité pour répondre à la demande.
- Un manque de structuration de la note : il faut une introduction, un développement et une conclusion.
- Des difficultés de synthèse : il ne s'agit pas recopier des paragraphes des documents pour rédiger la note.

Le jury rappelle aux candidats la nécessité de prendre un temps de relecture pour corriger les fautes d'orthographe.

## 2- L'épreuve d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation, et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 3). Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté. En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit obligatoirement un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle.

### Les attendus du jury de cette session 2021 :

- sur l'exposé :
  - ❖ une présentation dont la durée devait être maîtrisée,
  - ❖ un exposé clair et structuré (introduction, développement et conclusion)
- Sur les questions réponses :
  - ❖ un positionnement de l'agent dans son environnement professionnel,
  - ❖ une connaissance globale du système éducatif et de l'actualité des grandes réformes de l'Education nationale,
  - ❖ les motivations,
  - ❖ une capacité de réflexion et d'argumentation, une curiosité intellectuelle et administrative.

Ces attendus constituent le barème de notation.

### Les résultats d'admission :

| Nombre d'admis             | Note la plus élevée | Note la plus basse | Seuil d'admission |
|----------------------------|---------------------|--------------------|-------------------|
| 9 sur liste principale     | 18/20               | 6/20               | 13/20             |
| 1 sur liste complémentaire |                     |                    |                   |

### Les commentaires du jury sur l'épreuve orale :

Le jury a constaté un manque de préparation à l'oral qui se traduit par :

- une présentation trop courte et descriptive,
- un manque de connaissances générales sur les grands enjeux de l'Education nationale et les réformes en cours.

Les connaissances des candidats se limitent trop souvent à leur environnement de travail très proche. Les candidats n'ont pas toujours su par ailleurs expliciter leur motivation à passer ce concours.

Les candidats qui se sont démarqués sont ceux qui ont fait un exposé clair et construit basé sur les compétences acquises au cours de leurs différents postes et non sur une simple description de leurs missions et activités sans prise de recul. Ce sont ceux qui ont su démontrer qu'ils avaient une vision globale de leur travail et inscrivait leur action au sein de la structure en connaissant et s'intéressant aux missions et activités des autres services.

### Conclusion :

Le jury conseille aux candidats de mobiliser les dispositifs mis à leur disposition pour se préparer dans les meilleures conditions à la réussite d'un concours.

Je remercie le service interacadémique des Concours non enseignants de l'académie d'Amiens pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur réactivité.

La Présidente de jury

Audrey GUILLAUME

